



COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

Motion de la Commission de l'environnement concernant l'état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière située au-dessus du village en direction de Frochaux

Motion déposée le 26 août 2014

Objet de la motion

En séance du 2 octobre 2014, le Conseil général a mandaté le Conseil communal pour la réalisation d'une étude, par des spécialistes en géologie, relative à l'état critique de l'ancienne carrière et au danger potentiel débolements et de glissements de terrain encouru par la population.

Traitement de la motion

(extrait du procès-verbal du 2 octobre 2014)

Cette motion a été acceptée à la majorité soit :

Pour : 16 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 2 voix

Proposition du Conseil communal

Une étude a été réalisée. Une demande de crédit sera faite prochainement au Conseil général dès que tous les éléments permettant l'élaboration de cette demande seront connus par le Conseil communal.

Nous vous proposons de laisser celle-ci ouverte.

Cornaux, le 16 novembre 2015

CONSEIL COMMUNAL